CAP (Arts de la dentelle - options : Aiguille / Fuseaux)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capdentelle.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ARTS DE LA DENTELLE, OPTIONS AIGUILLE OU FUSEAUX

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Coefficient : 1,5 pour la partie histoire-géographie-EMC **Durée : 1 heure**

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Les réponses sont rédigées sur la copie ; le document réponse DR 1 est à compléter et à rendre avec la copie.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation des droits et de la souveraineté nationale (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Des territoires inégalement peuplés (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, L'égalité dans un service public local (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP ARTS DE LA DENTELLE

Le sujet comporte trois parties : histoire, géographie et enseignement moral et civique. Répondez aux questions en vous appuyant sur les documents fournis et sur vos connaissances. Les réponses doivent être rédigées de manière claire et justifiée. Pour la question 2.2, complétez le document réponse DR 1 et rendez-le avec votre copie. Le barème est indiqué pour chaque question ; le total est de 20 points.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'affirmation des droits et de la souveraineté nationale (9 points)

Analyser, confronter et porter un regard critique sur des textes politiques

À l'aide du document DT 1 et de vos connaissances, répondez aux questions. Vous pouvez citer brièvement les textes pour justifier vos réponses.

1.1 (2 points) Présentez le document A du DT 1 : indiquez sa nature, sa date et le contexte politique dans lequel il a été adopté. Expliquez en quoi son premier article affirme une rupture avec l'organisation de la société d'Ancien Régime.

1.2 (3 points) Confrontez le document A, adopté en 1789, au document B, extrait de la Constitution de 1958. Relevez une idée commune concernant les droits ou l'égalité, puis expliquez une différence entre les deux textes.

1.3 (4 points) Montrez la portée historique du document A. Dans votre réponse, expliquez ce qu'il proclame et présentez une limite que l'on peut relever en examinant le texte et son contexte. Justifiez votre analyse par au moins deux éléments précis.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Des territoires inégalement peuplés (7 points)

Lire des données territoriales et raisonner sur les contrastes de peuplement

Le document DT 2 présente des données arrondies du recensement de la population de 2021 pour trois régions métropolitaines. Pour la question 2.2, on appellera « faible densité » une densité inférieure à 100 habitants par km², « densité intermédiaire » une densité comprise entre 100 et 500 habitants par km², et « forte densité » une densité supérieure à 500 habitants par km².

FormaV - document d'entraînement non officiel

Population et densité de trois régions métropolitaines

Région	Population en 2021	Superficie approximative	Densité approximative
Île-de-France	12,3 millions d'habitants	12 012 km²	1 020 habitants par km²
Centre-Val de Loire	2,6 millions d'habitants	39 151 km²	66 habitants par km²
Nouvelle-Aquitaine	6,1 millions d'habitants	84 036 km²	72 habitants par km²

Données arrondies du recensement de la population de 2021. Source : INSEE, populations légales et superficies régionales.

2.1 (2 points) En vous appuyant sur le DT 2, comparez le peuplement de l'Île-de-France à celui du Centre-Val de Loire. Utilisez dans votre réponse les données de population et de densité.

2.2 (2 points) Complétez le tableau du DR 1 en classant chaque région selon les seuils de densité indiqués dans l'introduction de la partie 2. Vous pouvez recopier les catégories suivantes : faible densité, densité intermédiaire, forte densité.

2.3 (3 points) À partir des données du DT 2, expliquez pourquoi les besoins d'aménagement peuvent différer entre une région très densément peuplée et une région peu densément peuplée. Proposez une réponse organisée qui s'appuie sur au moins deux données du tableau et donne un exemple d'aménagement ou de service pouvant répondre à ces besoins.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, L'égalité dans un service public local (4 points)

Identifier un principe républicain et proposer une réponse civique argumentée

Document d'appui : le document B du DT 1 rappelle que la République respecte toutes les croyances et assure l'égalité devant la loi sans distinction de religion. La situation ci-dessous est fictive et sert à l'étude du cas.

Dans une commune, un atelier de dentelle organisé par le service municipal est annoncé comme ouvert à tous les jeunes habitants. Lors de l'inscription, un agent indique à Lina qu'elle ne peut pas participer parce que l'atelier serait réservé aux garçons. Lina souhaite demander une explication sans provoquer de conflit et faire respecter l'accès annoncé comme ouvert à tous.

3.1 (1 point) Identifiez le principe ou la valeur de la République qui est principalement concerné par cette situation. Appuyez votre réponse sur le document B du DT 1.

3.2 (1 point) Expliquez en une ou deux phrases pourquoi la règle annoncée pour l'atelier doit être appliquée de manière égale aux jeunes concernés.

3.3 (2 points) Proposez une démarche civique que Lina pourrait suivre pour faire examiner la situation par le service municipal. Justifiez votre proposition en évoquant le respect des personnes, le dialogue et le principe républicain identifié.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES SUR LES DROITS ET LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS

Document A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 1. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789.

Document B : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, extrait. « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Source : Constitution de la République française du 4 octobre 1958, article 1.

Extraits de deux textes de référence

Document	Date et référence	Extrait
A	26 août 1789, article 1	« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »
B	4 octobre 1958, article 1	« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Document A : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, article 1. Document B : Constitution de la République française, 4 octobre 1958, article 1.

DT 2 : DONNÉES DE POPULATION ET DE DENSITÉ DE TROIS RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

Les données ci-dessous sont arrondies et concernent la population recensée en 2021. La densité de population exprime le nombre moyen d'habitants par km². Elle est établie à partir de la population et de la superficie. Source : INSEE, recensement de la population 2021, populations légales et superficies régionales.

Population et densité régionale en 2021

Région	Population en 2021	Superficie approximative	Densité approximative
Île-de-France	12,3 millions d'habitants	12 012 km²	1 020 habitants par km²
Centre-Val de Loire	2,6 millions d'habitants	39 151 km²	66 habitants par km²
Nouvelle-Aquitaine	6,1 millions d'habitants	84 036 km²	72 habitants par km²

Données arrondies à des fins de lecture et de comparaison. Source : INSEE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez la dernière colonne en utilisant les catégories de densité définies dans l'introduction de la partie 2. Rendez ce document avec votre copie.

Classement des régions selon leur densité

Région	Densité approximative	Catégorie de densité
Île-de-France	1 020 habitants par km²	.....
Centre-Val de Loire	66 habitants par km²	.....
Nouvelle-Aquitaine	72 habitants par km²	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.